

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées d'animation et de validation. En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Notre Politique Handicap - Nos engagements généraux

Une politique humaine, raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

- Accueillir et écouter chaque demande de personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (A préciser éventuellement) / non accessible aux personnes en situation de handicap
 - Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
 - Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Notre référent handicap est : Sandrine Pierre

Missions du Référent Handicap

ASSURER UNE VEILLE



Identifier, actualiser les ressources disponibles (sites ressources, newsletters...)



Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap, PSH

INFORMER, SENSIBILISER



Être personne ressource en interne sur la thématique Handicap



Informar de son rôle et de sa disponibilité



Lever les freins constitués par les représentations du handicap



Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des PSH



Sensibiliser les membres de l'équipe pédagogique

DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE



Identifier et cartographier les acteurs



Orienter les PSH auprès des acteurs utiles, selon les besoins (orientations supports de partenariats)



Contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap



ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER SUR LE PARCOURS DE FORMATION

EN AMONT

- ❧ Accueillir, écouter les PSH et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- ❧ Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- ❧ Se mettre en lien avec le référent Handicap des entreprises clientes
- ❧ Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes au montage de dossiers administratifs utiles
- ❧ Évaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques (avec les équipes dédiées) et d'accessibilité des bâtis (avec les fournisseurs), les référents handicap des entreprises clientes restant lead sur la gestion financière
- ❧ Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- ❧ S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la PSH
- ❧ Sensibiliser ou orienter la PSH vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

PENDANT

- ❧ Assurer l'accueil et le suivi de la PSH
- ❧ Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes

APRES

- ❧ Préparer le bilan des stagiaires PSH
- ❧ Capitaliser sur la dimension handicap

EXEMPLES CONCRETS



Accessibilité du site internet

L'accessibilité de notre site internet est renforcée grâce à un simple bouton en haut à droite de notre page d'accueil.



Adaptation pédagogique, appui technique et humain optionnel pour les personnes sourdes ou malentendantes

Une interface de communication en LSF / LPC diplômée de notre réseau met ses compétences à votre disposition. La professionnelle, soumise aux bonnes pratiques de la profession, traduit les propos, les échanges. Elle offre ainsi à tous un espace de communication fluide et authentique et un cadre favorable à l'apprentissage.



Adaptation pédagogique, appui technique optionnel pour les personnes malvoyantes

Adaptation pédagogiques : rythme de formation, structuration, communication efficace (élocution, description, ...), supports pédagogiques adaptés (contrastes, polices agrandies, vocabulaire précis, vérification de l'accessibilité des supports...)

Pour les personnes ayant une autre forme de handicap, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble une solution opérante.

Version du 15.01.2024

